

CULTURE | CHRONIQUE

PAR MICHEL GUERRIN

Luc Besson
made in France

Luc Besson est en train de tourner le film le plus cher du cinéma français. Pas moins de 197 millions d'euros. Plus cher que le dernier *Star Wars*, ce qui n'est pas rien pour un cinéaste qui joue dans la cour d'Hollywood. Et quand on sait qu'un film moyen en France coûte 4 millions... *Valérian et la Cité des mille planètes* est adapté d'une BD de science-fiction à succès, signée Pierre Christin et Jean-Claude Mézières, qui raconte les aventures «*spatio-temporelles*» de l'agent Valérian et de sa compagne Laureline. Le film, dont le tournage a débuté début janvier, devrait sortir à l'été 2017. Surtout, celui-ci se déroule entièrement en France, dans les studios de la Cité du cinéma, en Seine-Saint-Denis. Pour cela, Besson a mené un combat qui traduit son influence. Et sa relation ambiguë à la France.

Un des moteurs de Besson, c'est le coup de gueule qui fleure le chantage. Il alerte le peuple à la radio ou à la télé, pousse la porte de l'élu local comme du président de la République, et dit à tous : «*retenez-moi, l'économie du cinéma en profitera*». Ce n'est pas faux. Ce qu'il dit moins, c'est qu'il en profite fort aussi. C'est comme ça qu'il a réussi à faire construire pour 170 millions d'euros, dont beaucoup d'argent public, cette Cité du cinéma, qu'il qualifiait, lors de l'inauguration, en 2012, d'*outil anti-délocalisation*», mais que l'on peut voir aussi comme un outil qui sert beaucoup à ses activités.

Un amendement à 200 millions
Son nouveau combat, il l'a lancé le 4 août 2015, sur RTL. Il envisageait de ne pas tourner *Valérian* en France à cause d'un problème fiscal. Il existe un dispositif, qui s'appelle le «*crédit d'impôt*», qui permet au producteur d'un film en langue française d'obtenir une belle déduction sur l'impôt sur les sociétés. Le problème est que Besson n'y avait pas droit pour *Valérian*. Parce que les acteurs parlent anglais pour viser un succès mondial. S'il tournait en Hongrie, il économiserait de 15 à 20 millions. «*Je suis patriote, mais ça commence à faire un peu lourd*».

Le tournage de *Valérian*, c'est 490 techniciens pendant six

mois. Sans compter les retombées économiques et une image valorisée, pour le studio et le pays élus. Il fallait donc garder le soldat Besson en France. Ce qui fut fait par un amendement à la loi de finances 2016 adopté en décembre. Désormais, les films français à «*fort effet visuel*» bénéficieront du crédit d'impôt, même s'ils sont tournés en anglais. Entendez : les films tournés en 3D et riches en technologie. Ça tombe bien, il y aura 2370 plans d'effets spéciaux dans *Valérian*, a confié Besson. Autre nouveauté avec cet amendement, les films chers pourront bénéficier d'une ristourne de 30 % de leur budget au lieu de 20 % actuellement, ristourne plafonnée à 30 millions.

Autant dire que beaucoup ont évoqué un amendement taillé sur mesure pour *Valérian* et Besson. L'intéressé a bien parlé de «*jour historique*» mais aussi de son

LES FILMS CHERS POURRONT BÉNÉFICIER D'UNE RISTOURNE DE 30 % DE LEUR BUDGET

«*envie d'aider le pays*». Au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le directeur délégué, Christophe Tardieu, trouve logique d'avoir «*une attention particulière*» pour un film à 200 millions mais ajoute qu'une autre catégorie de films français va bénéficier du crédit d'impôt new-look : ceux où l'on parle en langue étrangère parce que le scénario le justifie. Par exemple *Mustang*, tourné en Turquie.

Reste un problème : *Valérian* est-il français ? Ce n'est pas anodin. Pour bénéficier du crédit d'impôt, un film doit voir sa chaîne de fabrication «*principalement*» effectuée dans l'Hexagone. On en est loin, comme l'a écrit *Le Canard enchaîné* le 3 février. Car si le tournage a lieu en France, le gros de la dépense se fera ailleurs. Sur un budget de 197 millions, seuls 75 millions sont pour la France. Le reste, soit

122 millions, concerne les effets spéciaux et la postproduction. Ils auront lieu pendant dix mois en Nouvelle-Zélande, chez Weta Digital, lieu phare des effets spéciaux (*Le Seigneur des anneaux*, *Avatar*), en Californie, chez ILM (*Star Wars*), et à Montréal, chez Rodeo FX («*Game of Thrones*»).

Bataille perdue ? Non ! Besson pourrait bénéficier du crédit d'impôt à condition de prouver qu'aucune entreprise française n'est capable de réaliser les effets spéciaux dont il a besoin. «*Cette technologie n'existe pas en France*», assure Régis Lefebvre, responsable de la communication de Besson. Faux, répondent des spécialistes. La réponse est subjective et politique. Ce sera au CNC de trancher avant l'été. «*On s'interroge*, confie M. Tardieu. *C'est un projet énorme, proche du prototype, avec des effets spéciaux d'une centaine de millions. Nos entreprises ont des chiffres d'affaires qui ne dépassent pas les 20 millions. Aucune ne semble pouvoir assurer seule une telle demande*». De toute façon, si la réponse est oui, le crédit d'impôt ne bénéficiera qu'aux dépenses françaises du film.

La relation complexe de Besson à la France est au cœur du bon livre *Luc Besson, l'homme qui voulait être aimé*, de Geoffrey Le Guilcher (Flammarion, 320 pages, 19,90 euros), qui explique, exemples à l'appui, le pas de deux entre intérêt personnel et patriotisme affiché. «*Et sans qu'il ne fasse un début de débat ni à gauche ni à droite*», dit-il. La force de Besson est de surfer dans le bon tempo. Il lance son combat sur le crédit d'impôt en 2015, année record pour le nombre de films français tournés à l'étranger. Plus d'un sur trois. Et 74 % des films à plus de 10 millions d'euros. «*Les films parlaient en Belgique, dans les expats de l'Est... Il fallait réagir*», dit M. Tardieu.

Les effets seraient déjà visibles. Le tournage du film de Roman Polanski sur l'affaire Dreyfus devait avoir lieu en Pologne, et il est «*quasi acquis*» qu'il restera en France. *Au revoir là-haut*, d'Albert Dupontel, ne devrait pas se faire en Hongrie. Comme quoi, ça va vite dans le cinéma. ■

guerrin@lemonde.fr